

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 22 février 2021

Présents : M. Xavier CANU, M. Patrick Drieu, Mme Laurence Thurmeau, M. Philippe Turlure, Mmes Anne Guerrier, Brigitte Petit, Laëtitia Gimer, Marie-Odile Tellier, Annie Tissier, Mrs Jean-Baptiste Hubert, Jérôme Le Moulinier, Morgan Letot.

Absents : M. Ficheux Xavier (a donné pouvoir à M. Morgan Letot), Maxime Turpin et Mme Christèle Carval.

M. Patrick Drieu est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

SUIVI DU DOSSIER « TRANSITION ENERGETIQUE » / CONSULTATION ET TRAVAUX

Système de chauffage de la mairie et du restaurant scolaire par une chaudière à granulés

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de transition énergétique envisagée pour remplacer la chaudière à fuel qui alimente actuellement la mairie et le restaurant scolaire.

Suite aux différents devis reçus, le choix s'est porté sur une chaudière à granules avec silo réalisée par l'entreprise NORMANDIE CHAUFFAGE pour un montant de 31 279.62 € HT.

Pour des raisons techniques, cette installation nécessite la construction d'un local annexe à la Mairie dont l'emplacement est idéal pour permettre la livraison du granule.

Une déclaration préalable de travaux est en cours d'instruction auprès du service instructeur de la Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville.

Monsieur le Maire détaille les différentes entreprises retenues pour la construction de ce bâtiment :

Lot maçonnerie :

Devis Plantegenest David : 4 209.00 € HT

Lot menuiserie/charpente

Devis Drieu Christophe : 18 110.00 € HT

Lot isolation

Devis Drieu Christophe : 7 800.00 € HT

Lot couverture

Devis Sarl Canu Père et Fils : 4 310.00 € HT

Vote : 13 voix « Pour »

REMISE DES LOYERS / Sarl PANIER PIZZA

Considérant le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de la Covid et la perte de chiffre d'affaire de la SARL Panier Pizza dû aux périodes successives de confinement puis de couvre-feu, l'assemblée délibérante a décidé de répondre favorablement à la demande écrite de Mme PELLETIER, gérante de la SARL Panier Pizza, en lui octroyant une remise de loyers de 3 mois supplémentaires à compter du 1^{er} mars 2021.

Par délibération en date du 23 novembre 2020, l'assemblée délibérante avait également décidé de surseoir à l'appel des loyers du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021, soit une remise de 2 mois de location. La SARL Panier Pizza a bénéficié de 6 mois de remise de loyer sur l'exercice 2020.

Vote : 13 voix « Pour »

ACQUISITION FONCIERE

Sur une proposition de M. Le MAIRE, l'assemblée délibérante décide d'acquérir le terrain de Mme GIMER, à l'aval des lagunes, Route des Vâts d'une superficie de 2 ha 29 a 60 ca. Le prix de vente s'élève à 20 800 €. A prévoir les honoraires de notaire.

Vote : 13 voix « Pour »

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

M. Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2021 il est prévu de supprimer le poste de secrétaire de mairie. Un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs a été créé sur la base de 35/35^{ème}.

À compter du 01 juillet 2021, l'assemblée délibérante supprime l'ancien poste d'adjoint administratif affecté à l'accueil prévu sur la base de 25/35^{ème} pour en créer un nouveau sur la base de 35/35^{ème}.

La candidature de Mme ALLAIS Elise est retenue pour ce poste.

Monsieur Le Maire mandate le Centre de Gestion du Calvados pour l'embaucher en CDD du 08/03/2021 au 30/06/2021. Elle intégrera le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 01 juillet 2021.

Vote : 13 voix « Pour »

DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire précise que le départ en retraite de la secrétaire de mairie est prévu au 01 juillet 2021.

Vote : 13 voix « Pour »

DATE DE MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Par délibération en date du 29 juin 2020, le principe du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) a été adopté. Ce nouveau régime indemnitaire des agents est applicable au 1^{er} mars 2021.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable concernant le paiement des heures supplémentaires et complémentaires réalisées par les agents à la demande de la collectivité.

Vote : 13 voix « Pour »

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable des sources de Cresseveuille a voté en faveur de l'adhésion de la commune d'Ablon dans le cadre du transfert de la compétence eau potable.

Le SIVOM de Honfleur et son Canton a également validé le transfert de la compétence assainissement collectif. Ces transferts de compétences seront effectifs au 1^{er} juillet 2021.

Vote : 13 voix « Pour »

POINT SUR LE LOTISSEMENT

Par lettre recommandée reçue le 11 février 2021, Madame Florence SAILLOT demande à la commune de remettre le terrain en état et de retirer les tuyaux et la bâche noire.

Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse. Plusieurs solutions ont été proposées. Le dossier est en cours.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.

QUESTIONS DIVERSES :

Rallye de la Côte Fleurie

M. GUEGAN, Président de l'écurie Côte Fleurie nous a informé en date du 29 janvier dernier du report de la 51^{ème} édition du rallye aux **25-26 et 27 février 2022**.

Les organisateurs envisagent d'organiser le rallye sur 2 jours plutôt que sur une journée avec 2 passages espacés. L'avis du Conseil a donc été sollicité à ce sujet mais l'assemblée délibérante n'est pas favorable à cette proposition.

Antenne Free :

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de réalisation d'une antenne Free chez un particulier. L'avis du Conseil ainsi que celui de l'ABF était défavorable cependant la déclaration préalable de travaux a été accordé.

Mairie de ABLON
ablon@orange.fr